



**COMPTE-RENDU ANALYTIQUE
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 AVRIL 2012**

1°) Approbation du compte-rendu analytique des séances du Conseil Municipal du 9 février 2012.

Rapporteur : Monsieur KOSCIUSKO-MORIZET

Madame Candelier rappelle qu'elle avait, lors du conseil municipal du 9 février, fait une remarque sur le procès-verbal du conseil précédent, à savoir celui de décembre, dans lequel elle avait demandé la communication du coût de la réfection de la pelouse du stade Jean Wagner en 2000. Elle fait observer qu'elle n'a, à ce jour, toujours pas reçu de réponse sur ce point puisque les éléments que vient de lui remettre, en début de séance, le secrétariat général, ne concernent que le coût estimatif de la nouvelle pelouse synthétique et ne portent donc pas sur le coût réel de 2000.

Monsieur le Maire répond que c'est une erreur et assure que Monsieur Ludger veillera à donner la réponse précise. Il fait remarquer que cette remarque ne modifie pas le compte-rendu de la réunion du 9 février.

Aucune autre remarque n'étant émise, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2°) Budget communal – Approbation du budget primitif pour l'exercice 2012.

Rapporteur : Monsieur DETOLLE

La commission des finances, du développement économique et de l'administration communale en date du 4 février 2012 a donné un avis favorable à la majorité, avec deux votes contre (M. BLANDIN et Mlle CANDELIER) et une abstention (M. GIAFFERI).

La commission de l'urbanisme, des travaux, du logement et du développement durable en date du 3 avril 2012 a donné un avis favorable à la majorité avec trois votes contre (M. DURDUX, M. BLANCHARD et Mme ROSSI).

La commission de la famille, des affaires sociales, de la jeunesse, de la culture, des sports et des loisirs en date du 3 avril 2012 a donné un avis favorable à l'unanimité, M. TABIT ne prenant pas part au vote.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Detolle.

Monsieur Detolle rappelle que s'il a l'habitude de présenter les contours du projet de budget de manière relativement synthétique, le document de présentation, préparé avec les services financiers, permet cette année d'aller davantage dans le détail, puisqu'il présente un panorama socio-économique très riche en enseignement.

La présentation sera donc cette année un peu différente des années précédentes, afin de faire partager la dynamique de sa construction, ce qui permettra en outre de bien situer les priorités retenues.

Monsieur Detolle souligne le caractère particulier de l'année 2012. En effet, des éléments externes viennent peser sur la construction de notre budget, au-delà des seuls éléments de contexte général : l'impact de la réforme de la taxe professionnelle, qui n'est

pas encore exactement mesurable, l'augmentation prévue de la TVA de 5,5 à 7%, qui rend les prévisions de dépenses un peu plus aléatoires, et la contraction des contributions de l'Etat qui pèse sur les recettes de fonctionnement.

Il insiste notamment sur les conséquences des mesures de péréquation. Pour la région Ile de France, il existait déjà le fond de solidarité de la région Ile de France (le FSRIF) mais les règles d'application pour 2012 ayant été modifiées, des communes, comme Sèvres, sont désormais assujetties alors qu'elles ne l'étaient pas auparavant. Ainsi toutes les villes de GPSO sont astreintes au versement d'une contribution au FSRIF dès 2012. De plus, la charge envisagée est croissante jusqu'en 2015, d'environ 48 000 € aujourd'hui à environ 110 000 € en 2015.

Au niveau national, un fond national de péréquation intercommunal et communal, (le FNPIC) a été créé, qui concerne toutes les villes de GPSO ainsi que la communauté d'agglomération elle-même. Là aussi une croissance du prélèvement est prévue, d'environ 107 000 € en 2012, à un peu plus de 700 000 € en 2016. L'impact pour 2012 pour les villes de GPSO est neutralisé du fait de la prise en charge des contributions par la communauté d'agglomération elle-même, mais les conséquences pour 2013 et les années suivantes ne sont pas encore réglées. Il est certain que cette charge viendra diminuer les ressources de fonctionnement de la ville.

La construction du budget 2012 doit en effet tenir compte des conséquences pour les années à venir, une véritable politique budgétaire ne saurait se contenter de conduire un raisonnement sur la seule année en cours.

Dans ce contexte, il est primordial pour la ville de disposer de moyens propres pour faire face à un avenir lourd et incertain. L'effort de maîtrise des dépenses (fonctionnement, personnel, gestion courante) doit donc être poursuivi pour constituer un autofinancement qui assure notre capacité propre d'investissement.

Pour toutes ces raisons, Monsieur Detolle explique que la Municipalité a choisi de ne pas avoir recours à l'emprunt en 2012 afin de diminuer l'encours de dette. En 2009 et 2010 notamment, la Ville avait dû faire appel à l'emprunt pour financer des investissements conséquents, comme la reconstruction de l'école Croix Bosset. Il est opportun à présent de reconstituer progressivement une capacité d'emprunter pour répondre à des besoins futurs d'investissement, à plus long terme.

Le budget présenté propose également d'agir de manière modérée sur le levier fiscal (+ 1,9% pour la taxe d'habitation et la taxe foncière sur les propriétés bâties). Compte tenu de la situation à Sèvres, où le niveau de pression fiscale est très en dessous de celui des communes de même strate, cette augmentation permet de rester encore très en deçà de la pression fiscale moyenne pour les communes d'importance comparable.

Les ressources fiscales représentant 45% des recettes de fonctionnement, cela contribue de manière importante à l'amélioration de l'autofinancement.

En dernier lieu, il propose pour 2012 des investissements ciblés sur les éléments essentiels de maintien du patrimoine communal et d'amélioration qualitative de certaines installations. Pour le maintien du patrimoine communal, on peut citer pour exemple les bâtiments et équipements scolaires, (Cotton, Gambetta B, Cheviron), ou la réhabilitation des logements sociaux, avec la participation à la Sémi. Pour l'amélioration qualitative de certaines installations, cela concernera notamment la participation au gymnase du collège qui permettra l'accès des Sévriens en période hors scolaire, la rénovation du stade Wagner, l'augmentation importante du nombre de places d'accueil pour la petite enfance, pour la crèche des Bas Tillets, la crèche Beauregard, ou la crèche de la Roseraie. Là encore c'est le

niveau actuel élevé d'équipements de la ville de Sèvres qui permet de réaliser des investissements sélectifs dans une telle période d'incertitude.

Pour conclure, Monsieur Detolle explique que la construction de ce budget a dû s'accommoder d'un nombre important de rigidités et d'inquiétudes majeures comme le mécanisme de péréquation. Il convient toutefois de souligner que ce budget permet de maintenir tout ce qui contribue au bien-être quotidien, d'un niveau déjà élevé, des Sévriens.

Dans un contexte économique général peu porteur, les villes qui ne prendront pas les bonnes mesures dès à présent pour faire face aux incertitudes à venir rencontreront des difficultés dans les années qui viennent. Gouverner, c'est prévoir, mais aussi choisir. Ce budget propose les bons choix pour aujourd'hui mais aussi en anticipant pour les années à venir au-delà de 2012.

A l'issue du rapport de présentation, Monsieur le Maire remercie Monsieur Detolle pour cette présentation tonique ainsi que les services financiers pour le travail accompli. L'élaboration de ce budget est d'autant plus compliqué que, comme Monsieur Detolle l'a dit, d'une part, tous les effets de la suppression de la taxe professionnelle ne sont pas encore totalement clairs et que, d'autre part, en 2011 la Ville a eu une certaine notification de crédit de l'Etat au mois de novembre, ce qui est un peu délicat pour un budget qui s'exerçait de janvier à décembre. Il ajoute que la date de ce conseil avait d'ailleurs été repoussée justement pour tenir compte de ces incertitudes, conformément aux autorisations de l'Etat. Monsieur le Maire précise aussi, que la loi de finances votée fin 2011 prévoit aussi une clause de revoyure sur les éléments de péréquation devant le Parlement au mois d'octobre 2012. L'année 2012 est donc à peu près « jouée » avec des ajustements encore incertain et on peut avoir des inquiétudes pour l'année 2013, indépendamment du contexte électoral.

Monsieur le Maire donne ensuite la parole à Madame Cyrot.

Madame Cyrot veut juste signaler que l'avis favorable à l'unanimité de la commission de la Famille sur ce budget s'explique par l'absence des membres de l'opposition qui assistaient au même moment au conseil d'administration du CCAS. Elle a d'ailleurs adressé à Monsieur le Maire un courrier, pour demander qu'à l'avenir, les élus de l'opposition ne soient plus mis devant ce type de choix cornélien.

Monsieur le Maire fait remarquer que cette situation n'est effectivement pas souhaitable, mais c'est simplement une anomalie qui tient au fait que pour diverses raisons, le conseil municipal et le CCAS ont tous deux modifié leurs dates.

Monsieur le Maire clôt la discussion sur ce point et donne la parole à Mademoiselle Candelier.

Avant de rentrer dans le vif du sujet, Mademoiselle Candelier fait observer que, selon elle, le budget primitif proposé n'est pas sincère puisque son équilibre ne repose que sur la hausse des taux de 1,9%. Or cette hausse des taux n'a pas encore été votée puisque c'est l'objet de la délibération prévue au point numéro 3. Pour respecter l'orthodoxie budgétaire des finances publiques locales, l'ordre du jour aurait dû inverser ces deux points.

Sur le fond du problème, elle remercie, à son tour, les services municipaux pour la clarté des documents de présentation de ce budget mais relève quand même que la question qu'elle a posée en commission des finances concernant la subvention accordée à GPSO pour 5 000 € n'a pas été résolue. Il lui a été répondu que cette subvention concernait la prise en charge des bourses du conservatoire. Elle juge la procédure un peu étonnante parce que ce montant devrait être intégré lors des débats de la CLECT et ainsi diminué des attributions de compensation.

Par ailleurs, Mademoiselle Candelier s'était également inquiétée de la subvention à l'agence de l'énergie de GPSO, pour un montant de 500 € selon le compte rendu de la commission mais qu'elle ne retrouve pas dans les documents en annexes budgétaires. Elle suppose donc que le conseil sera amené à individualiser cette subvention par une délibération spécifique, au contraire des autres subventions qui sont dans le budget.

Elle relève qu'après toutes les incertitudes qui avaient été exposées lors du débat d'orientation budgétaire, la certitude réside désormais dans l'augmentation des impôts des ménages sévriens pour la troisième fois depuis le début de ce mandat municipal : hausse de 9% en 2009, de 2,4% en 2010 et cette année de 1,9%. Elle cite les propos écrits lors de la campagne municipale de 2008 : « *notre programme est fiable et cohérent car il est le résultat de choix raisonnés qui préservent la bonne santé financière de la ville, les engagements pris pourront ainsi être tenus car ils résultent d'une vision claire des capacités de financement* ». On aboutit toutefois à une triple augmentation depuis quatre ans avec un projet de budget 2012 qui paraît bien triste avec des dotations de l'Etat qui poursuivent, d'année en année, leur baisse ou, pour reprendre le terme plus poétique de Monsieur Detolle de « contraction ». Le gouvernement a donc choisi de transférer ces manques à gagner, dus aux cadeaux fiscaux pour les plus riches, vers les collectivités territoriales.

On assiste également, après ce que la majorité qualifiait l'an passé de « pause des investissements », à un véritable recul de ceux-ci, avec une baisse de 27 % cette année, après celle de 47% en 2011. Cela ne paraît d'autant pas justifié au regard des besoins d'amélioration de notre patrimoine municipal. Quant au budget de fonctionnement, son niveau ne rassure pas quand à la qualité de service apportée aux concitoyens.

La majorité choisit en effet d'augmenter les capacités d'épargne de la commune au détriment du pouvoir d'achat des Sévriennes et des Sévriens. Le groupe Europe Ecologie les Verts votera donc contre le budget proposé et contre la hausse du taux d'imposition.

Monsieur Giafferi et Monsieur Blandin demandent la parole. Madame Cyrot ayant déjà parlé, Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Blandin avant de la donner à Monsieur Giafferi, afin de conserver une continuité dans l'expression de chaque groupe.

Monsieur Blandin tient à remercier les services pour la qualité du document transmis. Il fait observer qu'à défaut d'avoir un budget passionnant, au moins on dispose un document qui est intéressant. Il se dit ensuite tout à fait d'accord à la fois avec Monsieur Detolle et avec Mademoiselle Candelier sur ce qu'ils ont dit les deux : ce budget est effectivement un budget très politique dans les décisions prises et notamment sur l'augmentation des taux de la taxe d'habitation et de la taxe foncière.

Dès le débat d'orientation budgétaire, certaines des intentions étaient déjà clairement affichées, notamment sur la baisse de l'investissement, que le groupe socialiste déplore.

Le point fondamental et politique de ce budget réside dans cette hausse de 1,9% des taux de la fiscalité ménage auxquels viennent s'ajouter la hausse des bases. En ajoutant les 1,9% aux 1,8% de hausse des bases, on aboutit à une augmentation de l'impôt sur les ménages sévriens qui sera de l'ordre 3,7 % environ. On se situe alors bien entendu au-delà du taux d'inflation constaté et bien au-delà de l'évolution des rémunérations moyennes des ménages, que ce soit en France ou à Sèvres.

Monsieur Blandin ne trouve pas, dans le budget, de dépenses de fonctionnement particulières ou nouvelles qui le justifieraient, puisqu'on ne constate aucune augmentation des prestations aux Sévriens. On observe, à la lecture des chiffres, une augmentation de plus de 11% de la tarification des prestations aux Sévriens mais sans contrepartie dans les investissements puisque, comme l'a fort justement souligné Madame Candelier, les

investissements sont en baisse de façon sensible, ce qui avait été souligné lors du débat d'orientation budgétaire. Monsieur Blandin reprend les arguments de Monsieur Detolle : épargne de haute précaution, il faut savoir préparer l'avenir. Selon lui, il s'agit bien plutôt d'une cagnotte, même si ce terme est très connoté, avec un taux d'autofinancement brut qui n'est justifié par aucun choix d'investissement.

La Majorité municipale s'inscrit ainsi dans la logique du gouvernement avec une réforme territoriale sur laquelle il faudra revenir complètement. Monsieur Blandin rappelle que depuis trois ans, à chaque discussion budgétaire, on évoque la complexité de comprendre, d'anticiper ou de mesurer les conséquences des modifications de la fiscalité des collectivités territoriales. Et la question de l'impact final demeure puisque tout ce dont on peut être sûr, c'est cette volonté politique, à laquelle la majorité municipale contribue, de transférer sur les ménages l'essentiel de la charge fiscale. La participation des ménages dans les recettes des collectivités territoriales augmente chaque année, et cela ne lui paraît pas cohérent, d'autant que cela se fait dans le cadre d'une fiscalité particulièrement inique, à savoir la taxe d'habitation.

On explique qu'il s'agit d'anticiper les effets des fonds de solidarité qui vont être mis en place et qui vont monter en régime progressivement. Monsieur Blandin constate pourtant que dans d'autres communes des Hauts-de-Seine, y compris des communes d'ailleurs du même bord politique, des efforts considérables sont faits pour alléger la charge fiscale qui pèse sur les ménages des Hauts-de-Seine ; certaines communes voisines annonceront même des baisses d'impôt, sans qu'elles soient pour autant particulièrement mieux ou plus mal gérées que Sèvres. L'augmentation des impôts relèvent donc simplement d'un choix délibéré. Monsieur Blandin ajoute que cela lui paraît en plus tout à fait déplorable au plan économique : alors que les ménages ont besoin aujourd'hui de retrouver une capacité de pouvoir d'achat, on va contribuer à hauteur de 250 000 €, (c'est le calcul des 1,9%), à la diminuer. C'est pourquoi le groupe socialiste votera bien entendu contre ce budget et contre les taux qui s'appliqueront à l'issue du vote qui sera fait.

Monsieur Giafferi prend ensuite la parole et commence par remercier d'abord Monsieur Detolle à la fois pour la grande qualité de son exposé synthétique, et pour la tenue des commissions des finances, d'autant plus que celle-ci était, cette année, agrémentée par des documents très précis.

Les questions précises ont été traitées en commission des finances, comme d'habitude et Monsieur Giafferi voudrait plutôt parler du contexte dans lequel le budget de cette année est proposé. Il s'agit évidemment d'un contexte difficile et compliqué ; les collectivités locales n'échappent pas à la situation et supportent évidemment, par résonance, la diminution des aides de l'Etat et les nouvelles règles de la péréquation qui sont, au demeurant, justes et légitimes puisqu'il s'agit d'aider les villes et les départements moins riches.

Le budget proposé laisse apparaître un autofinancement satisfaisant, ce qui est un impératif dans cette période troublée économiquement. Il permet de réduire la dette de la ville et de maîtriser les dépenses de fonctionnement. Tout cela est tout à fait respectable. Il s'agit certes de choix politiques, dont l'équilibre peut toujours être discuté, sur lesquels on peut regretter un manque d'audace, même si cela ne lui paraît pas l'heure de le faire.

En revanche, le budget que Monsieur Detolle a présenté, lui apparaît équilibré, raisonnable, réaliste et prudent.

Le désendettement est un choix politique que le groupe du Modem respecte. La gestion de la fiscalité est équilibrée. Il sait et a entendu dire que la comparaison de Sèvres par rapport à d'autres villes voisines n'était pas des plus flatteuses mais cela n'est pas vrai. Monsieur Giafferi a regardé et comparé, en lissant ces augmentations sur un terme un peu plus long pour finalement se rendre compte que les augmentations d'impôts locaux, aussi désagréables soient-elles, sont plutôt à l'avantage de la ville de Sèvres. Par ailleurs, le

budget que Monsieur Detolle a présenté prévoit, avec raison, une année difficile, mieux éviter des investissements qui ne seraient pas raisonnables.

Au-delà de ces aspects purement budgétaires, Monsieur Giafferi souhaite également dire que depuis maintenant quatre ans que sont élus les deux membres du groupe du Modem, ils se sont abstenus les trois premières années de cette mandature. Le contexte et le soutien que la majorité manifestait pour certains éléments de politique nationale, comme le bouclier fiscal, leur interdisait de soutenir les budgets.

Toutefois, Monsieur le Maire a su faire preuve de courage et d'honnêteté en reconnaissant, à titre personnel, ne pas être favorable au bouclier fiscal. Les élus du Modem en ont été touchés et marqués. Monsieur Giafferi se rappelle également que Monsieur le Maire avait soutenu le vœu du Modem sur les travaux d'aménagement de la RD 7, vœu qui avait en revanche, été refusé par les majorités d'Issy-les-Moulineaux et de Chaville. Cette preuve d'une grande ouverture d'esprit n'a pas été oubliée.

Les élus du Modem ont été élus et considérés, c'est la règle politique, comme membres d'un groupe de l'opposition, puisque n'étant pas inscrits sur la même liste. Ils ne se sont pour autant jamais considérés comme un groupe d'opposition, avec la connotation systématique que cela implique, mais plutôt comme un groupe indépendant. C'est la raison pour laquelle, aujourd'hui, au regard de tous ces éléments et après s'être abstenu sur les budgets proposés les trois premières années, le groupe Modem va soutenir et voter le budget présenté cette année.

Monsieur Giafferi se souvient d'ailleurs, au début de cette mandature, avoir à plusieurs reprises, affirmé à certains de ses collègues ici présents que l'union locale devait pouvoir se faire quand les circonstances l'exigeaient. C'est le cas aujourd'hui. On lui a certes souvent rétorqué que ce n'était qu'un rêve, mais ce rêve, il y a cru et y croit toujours aujourd'hui. Il en veut pour preuve que le Modem va soutenir et voter ce budget, car, pour reprendre une certaine formule, « le changement c'est maintenant ». En conclusion, Monsieur Giafferi reprend les paroles de William Faulkner : il faut avoir des rêves suffisamment grands pour ne pas les perdre de vue pendant qu'on les poursuit.

Monsieur le Maire remercie Monsieur Giafferi pour ses propos. Il se réjouit de certains changements même si tout changement n'est pas forcément une bonne chose, encore faut-il qu'il soit bien choisi.

A la remarque de Madame Candelier concernant la sincérité du budget à cause du vote des taux, Monsieur le Maire a d'abord cru à une plaisanterie. Il fait d'ailleurs observer que ces arguties peuvent très facilement se renverser, puisque comment voter les taux avant que le budget ne soit voté ? Il rappelle en outre que pendant plusieurs années, le budget était voté en décembre, et les taux en mars.

Concernant les bourses, Monsieur le Maire rappelle ce qui a été expliqué déjà à plusieurs reprises : la compétence de GPSO concernant les conservatoires est une compétence à la fois d'enseignement et d'investissement. Seule la ville de Sèvres dispose de ce système de bourses. Il y a donc deux possibilités : ne rien voter, comme cela semble être le choix de Madame Candelier, et faire disparaître les bourses ou bien délibérer chaque année sur le principe de ces bourses.

Concernant la pause des investissements, Monsieur Detolle répondra mais la courbe qui avait été présentée la dernière fois montrait qu'on était à un niveau d'investissement supérieur aux années 2004 et 2005. Quant à la vision claire de notre capacité de financement, cela n'a pas beaucoup de sens, trois ou quatre ans après, de reprocher de ne pas avoir su prévoir le vote des nouvelles dispositions sur la péréquation.

Sur le dernier point soulevé par Monsieur Blandin, au sujet des communes voisines qui baissent les impôts, il y en a effectivement au moins deux, il s'agit de Chaville et d'Issy-les-Moulineaux.

Pour Chaville, Monsieur le Maire rappelle que Chaville avait, par mesure de prudence, augmenté assez fortement les impôts, lors de leur première année de gestion, compte tenu de la gestion de la précédente municipalité, socialiste. Les choses ayant été remises en ordre, ils peuvent les baisser, c'est ce qui a été fait aussi à Sèvres en 1983. Pour Issy-les-Moulineaux, c'est l'installation de tours élevées qui permet de réduire les impôts en rapportant de la matière fiscale. Ce serait assez simple de faire de même et d'installer quelques tours dans le bas de Sèvres, mais il ne pense pas que cela soit ce que désirent les Sévriens. Monsieur le Maire laisse ensuite la parole à Monsieur Detolle pour répondre sur les autres points.

Monsieur Detolle prend la parole pour dire qu'il a trouvé également les propos de madame Candelier assez tristes et les critiques qui ont été faites lui semblent vides et peu productives.

Le budget relève effectivement d'un choix politique. Sur le niveau des investissements, les arguments opposés sont fallacieux parce que l'opposition prend comme référence l'année où il y avait de forts investissements liés à l'école Croix Bosset, naturellement depuis les investissements ont baissé de 47 %, on ne refait pas une école élémentaire tous les ans ! Sur une longue période, la ville se situe à un niveau à peu près historique des investissements. Au fil du temps, il y a eu des hauts et des bas, mais une commune de 23 000 ou 24 000 habitants n'a pas les moyens d'investir en permanence sur des gros projets. Pour reprendre un argument utilisé en commission des finances, ce n'est pas une nécessité de créer une deuxième piscine simplement pour faire des investissements.

Monsieur Detolle reproche par ailleurs à Monsieur Blandin de jouer sur la fiscalité et de tout mélanger pour induire les gens en erreur. Il rappelle que le budget présenté et qui a été détaillé poste par poste, joue sur plusieurs leviers à la fois : l'autofinancement, la réduction de la dette, la maîtrise des dépenses de fonctionnement. Le 1,9% d'augmentation des taux en fait partie. Par ailleurs, il rappelle que cela permet également d'avoir une augmentation modérée puisque le produit que l'on peut obtenir est important, la fiscalité représentant 45% des recettes réelles de fonctionnement. Il convient que cela puisse ne pas être la politique de l'opposition mais il pense, lui, que c'est la bonne solution.

Enfin, Monsieur Detolle remercie Monsieur Giafferi pour ses propos.

Monsieur le Maire accepte de redonner juste une minute de temps de parole à Monsieur Blandin, tout en lui demandant de veiller à l'avenir à s'exprimer en une seule fois.

Monsieur Blandin se dit ravi des propos que Monsieur le Maire a tenus sur Issy-les-Moulineaux et l'invite, s'il le veut bien, à cosigner avec lui un courrier à Monsieur le Maire d'Issy-les-Moulineaux pour s'étonner de ses projets assez particuliers d'urbanisme. Il précise l'avoir déjà fait en son nom et avoir reçu une réponse cinglante du Maire d'Issy-les-Moulineaux, qu'il envisage de communiquer.

Monsieur le Maire refuse de signer quoi que ce soit. Son propos n'était pas de critiquer ses collègues, mais simplement d'éclairer Monsieur Blandin qui s'extasiait sur la capacité d'autres villes, comme Issy-les-Moulineaux, de baisser les impôts. Il fait d'ailleurs remarquer que cela a l'air d'ailleurs de plaire aux Isséens qui réélisent leur maire avec de larges majorités ; ce n'est pas la politique qui est menée à Sèvres, mais il note qu'installer des tours à Sèvres semblerait plaire à Monsieur Blandin.

Monsieur Blandin répond qu'il parlait d'Issy-les-Moulineaux, pas de Sèvres. Il pense d'ailleurs qu'il faudrait compléter les propos sur la fiscalité et les finances de GPSO, en précisant le rôle très particulier que joue Issy-les-Moulineaux dans l'équilibre des comptes de GPSO.

Il ajoute que ni Monsieur le Maire ni Monsieur Detolle n'ont répondu à une question fondamentale : cette hausse de 250 000 euros d'imposition supplémentaire imposée aux Sévriens est-elle réellement nécessaire ?

Monsieur le Maire prend bien note de cette interrogation et répond qu'on verra à l'usage mais que dans les circonstances actuelles, ce n'est pas inutile d'avoir une petite réserve. Certaines personnes ne pensent qu'à dépenser l'argent dès qu'ils l'ont, d'autres, comme lui, préfèrent de temps en temps avoir un peu de réserve de précaution.

Le débat étant clos, Monsieur le Maire précise que le vote se fait par chapitre, d'une part, les recettes et dépenses de fonctionnement et, d'autre part, les recettes et dépenses d'investissement.

Monsieur Blandin précise que le groupe socialiste votera contre pour l'ensemble du budget, excepté pour les attributions de subventions, pour lesquelles il demande un vote séparé comme d'habitude.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

VOTE DU BUDGET (hors articles 657351, 657361, 657362, 657364, 65737, 6574)

Le Conseil Municipal ayant voté par chapitre

Adopté à la majorité, avec 6 voix contre (Mme CYROT, M. DURDUX, M. BLANDIN, Mlle CANDELIER, M. BLANCHARD, Mme ROSSI).

VOTE DES ARTICLES 657351, 657361, 657362, 657364, 65737, 6574 (crédits de subvention)

Adoptés à l'unanimité.

3°) Fiscalité directe - Fixation des taux de la taxe d'habitation et des taxes foncières pour 2012.

Rapporteur : Monsieur DETOLLE.

La commission des finances, du développement économique et de l'administration communale en date du 4 février 2012 a donné un avis favorable à la majorité, avec deux votes contre (M. BLANDIN et Mlle CANDELIER) et une abstention (M. GIAFFERI).

Monsieur Detolle explique rapidement qu'il s'agit de fixer, en application des 1,9 % de hausse évoquée dans le budget, les taux suivants :

- taux de la taxe d'habitation à 13,40%
- taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties à 15,92%,
- taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties restant inchangé.

Le rapport de présentation de Monsieur Detolle n'appelant aucune observation, la délibération n°3 est adoptée à la majorité, avec 6 voix contre (Mme CYROT, M. DURDUX, M. BLANDIN, Mlle CANDELIER, M. BLANCHARD, Mme ROSSI).

4°) Développement durable - Approbation de l'Agenda 21.

Rapporteur : Madame FLAMANT.

La commission de l'urbanisme, des travaux, du logement et du développement durable en date du 3 avril 2012 a donné un avis favorable à l'unanimité.

Madame Flamant rappelle à titre liminaire que ce projet d'Agenda 21 est avant tout un travail collectif qui a démarré en 2008. Il y a d'abord eu les rencontres sévriennes du développement durable fin 2008 début 2009, avec l'aide très précieuse des membres du comité sévrien du développement durable qui venait d'être créé à l'époque. Madame Flamant salue à cette occasion l'actuel président du CSDD, présent dans la salle, Monsieur Maurice Leroy.

Du fait de la création de GPSO en 2009-2010, la réalisation de l'Agenda 21 communal a dû être différé, pour ne pas interférer avec l'Agenda 21 communautaire, dans l'élaboration de laquelle la ville de Sèvres a d'ailleurs été très active.

Les travaux sur l'agenda 21 de Sèvres ont repris dès le printemps 2011, après l'approbation de l'Agenda 21 communautaire en mars 2011 et une dernière réunion publique a eu lieu en décembre dernier à l'Escale pour faire le point sur l'état d'avancement des travaux.

Il s'agit là d'un plan d'action pour trois ans (2012 - 2014), qui forme une déclinaison très concrète de l'Agenda 21 communautaire. Madame Flamant indique d'ailleurs que l'Agenda 21 de GPSO vient de recevoir le label national « Agenda 21 local de France » que décerne le ministère. Pour garantir la lisibilité et l'articulation avec l'Agenda 21 communautaire, il a été choisi de reprendre l'organisation thématique de l'Agenda 21 de GPSO, et une présentation similaire avec des pictogrammes. L'Agenda 21 se décline en deux volets : un volet dit « territorial », c'est-à-dire les axes qui ont trait à la population, et un second volet dit « interne », relatif au fonctionnement même des services municipaux.

Outre évidemment le contenu très concret des actions, dix mesures phares sont clairement identifiées, qui sont emblématiques de l'ensemble des actions qui figurent dans l'Agenda 21 et des items intitulés « focus » marquent les actions qui sont engagées sur la commune.

Madame Flamant précise que l'ensemble de ces actions ne sont pas toutes pilotées par la ville elle-même mais également par de grands acteurs de la vie sévrienne comme l'Hôpital des Quatre Villes, la Maison des entreprises et de l'emploi, la communauté GPSO mais aussi le SIELOM, le Syndicat du Ru de Marivel, la Poste, etc. Le document qui fédère la très grande majorité des acteurs intervenant sur Sèvres qui ont souhaité se mobiliser au sein de l'Agenda 21.

Il est également précisé que les coûts identifiés dans ce document sont ceux qui sont à la charge directe de la commune de Sèvres, étant entendu que le coût de certaines actions est parfois supérieur mais est dans ce cas là porté par l'ensemble des acteurs qui se sont fédérés autour du projet. Ce document sera distribué dans une quinzaine de jours à l'ensemble des Sévriens dans leur boîte aux lettres.

En conclusion, Madame Flamant tient à rappeler que ce document a vocation à vivre, à être suivi dans sa mise en œuvre et, le cas échéant, réactualisé. Elle voudrait à cette occasion, remercier très chaleureusement à la fois Madame Boutier, chargée de mission sur ce dossier, les services municipaux, l'ensemble des élus pour tout leur soutien et leur accompagnement et bien sûr, les membres du comité sévrien du développement durable et les Sévriens eux-mêmes qui ont participé à son élaboration.

Monsieur le Maire remercie Madame Flamant pour son intervention ainsi que Monsieur Maurice Leroy, dont il salue la présence ce soir. Il souligne l'énorme travail qui a été fourni par les uns et les autres pour aboutir à un document qui soit aussi opérationnel et concret dont on puisse suivre la mise en œuvre assez facilement.

Monsieur le Maire donne ensuite la parole à Monsieur Blanchard.

Celui-ci se réjouit de cette avancée que constitue cet Agenda 21 dans lequel il retrouve des dispositifs que son parti a d'ailleurs soutenus comme par exemple, l'utilité d'afficher la consommation énergétique des bâtiments publics.

Monsieur Blanchard constate néanmoins que le chapitre sur lequel les insuffisances sont les plus criantes est celui de la concertation et l'association de la population à ces démarches, même si c'est le cinquième axe de l'Agenda 21. Il constate que la concertation, qui a été stoppée pour attendre la parution d'un Agenda communautaire n'a jamais repris et le petit logo "existant à poursuivre" affiché en face de cet axe, lui paraît même abusif. Il convient que le CSDD et l'ALE fonctionnent et qu'un peu de communication est faite à travers le journal du Sévrien et le site Internet dédié mais tout cela lui paraît insuffisant.

Il note également que le site Internet est financé à hauteur de 57 000 € sur trois ans, ce qui n'est pas négligeable et contraste avec la plupart des autres actions dont le financement n'est pas identifié.

L'idée de constituer des correspondants « développement durable » est intéressante mais il lui paraît nécessaire de créer une dynamique dans laquelle ils pourront s'inscrire. Pour cela, Monsieur Blanchard suggère de relancer de nouvelles rencontres sévriennes sur le thème de l'Agenda 21.

Monsieur Durdux prend ensuite la parole.

De manière positive, il considère que la mise en place d'un Agenda 21 est toujours un moment marquant et important dans la vie d'une collectivité locale, puisque cela formalise une prise de conscience et le souhait de rendre le développement durable réellement partie intégrante des politiques de la ville. C'est donc un événement qu'il faut saluer comme il se doit et, à ce titre, remercier tous les intervenants qui ont pu apporter leur contribution à ce document.

Il est vrai que cet Agenda 21 était attendu depuis longtemps, comme l'a rappelé Madame Flamant, puisque le début de mise en place des Agendas 21, en France, date des années 1997-1998 pour les collectivités locales et les villes. La ville de Sèvres y parvient donc quinze ans plus tard, il est vrai en partie à cause de la péripétie GPSO. Ce qui est important aujourd'hui, c'est avant tout sa concrétisation et sa mise en œuvre. A ce sujet, il constate que les financements prévus par la ville sont un peu maigres : 500 000 € pour les trois prochaines années. Cette somme, certes significative, a le mérite d'exister mais elle semble insuffisante en regard des ambitions et des objectifs.

Monsieur Durdux explique qu'en commission d'urbanisme, il a été précisé que s'ajouteraient d'autres concours financiers extérieurs : du département, de la Région, de l'Etat ou de GPSO. Il lui semble toutefois que c'est avant tout à la Ville de prendre toutes ses responsabilités pour la mise en œuvre de l'Agenda 21 et donc d'en assumer une part nettement supérieure. On pourrait estimer que 2 à 4% du budget de la ville pourraient lui être alloués de façon à ce que ce document puisse remplir toutes ses promesses.

Monsieur le Maire remercie les intervenants et donne la parole à Madame Flamant.

Madame Flamant répond essentiellement sur la question de la concertation et de la mobilisation, soulevée par Monsieur Blanchard. Elle rappelle que plusieurs évènements marquants ont été organisés depuis quelques temps qui prouvent cette concertation : la journée de la nature, une soirée thématique sur l'eau et la solidarité internationale, la journée sur les berges de Seine et une soirée d'information pour les copropriétaires, les copropriétés.

Elle estime que cette mobilisation ne passe pas seulement par le biais de la démarche Agenda 21 mais qu'elle doit plutôt être portée par du contenu précis et concret, et par des réunions, des évènements qui ont un apport non négligeable pour la population.

Concernant la remarque de Monsieur Blanchard sur les financements, elle rappelle que le document n'identifie ici que des coûts exclusivement à la charge de la ville. Il y a naturellement de nombreux autres concours apportés sur les actions qui relèvent d'autres maîtres d'ouvrage ou pilotes.

Monsieur le Maire remarque qu'il y a quelques perspectives intéressantes, que les réserves financières pourront permettre de réaliser. Il ne s'agit certes pas de dépenser inconsidérément mais si des besoins plus forts sont identifiés sur certains axes, c'est une priorité.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

5°) Communication du Maire sur l'accord-cadre signé avec l'Etat en vue de la conclusion d'un contrat de développement territorial dans le cadre de l'aménagement du Grand Paris.

Rapporteur : Monsieur KOSCIUSKO-MORIZET

Le texte de cette communication figure sur table, il est assez détaillé et précis et il n'y a donc pas d'utilité à le reprendre en détail. Monsieur le Maire tient à rappeler en premier lieu que tout ceci est la conséquence de la loi du 3 juin 2010 sur le Grand Paris qui ouvre désormais la possibilité aux communes et à leurs EPCI, concernés par le projet de réseau de transport du Grand Paris, de mettre en place une démarche contractuelle avec l'Etat dont l'objectif est de porter des projets de développement des territoires stratégiques du Grand Paris.

La ville de Sèvres est dans ce cas puisque trois gares du réseau rapide du Grand Paris se situent sur le territoire de la communauté, ce qui a conduit la communauté et les sept villes concernées à souhaiter engager avec l'Etat une démarche pour conclure un contrat de développement territorial, qui marquera la position de pôle urbain, économique, métropolitain contribuant au développement de la région capitale. GPSO se situe en effet dans une situation stratégique, à l'interface entre Paris, La Défense et Saclay.

C'est ainsi que le 21 mars dernier, a été signé, à l'hôtel de ville d'Issy-les-Moulineaux, par les sept maires et le président de la communauté d'agglomérations, ainsi que le préfet de région, et en présence du ministre de la ville, un accord-cadre qui préfigure le futur contrat de développement territorial et en définit les objectifs.

Monsieur le Maire souligne que le calendrier très serré n'a malheureusement pas permis de prendre tout le temps qu'on aurait pu souhaiter à ce stade. Il ajoute que malgré cela, le préfet de région et le ministre en ont souligné tous les deux la très grande qualité, renforcé par la rapidité avec laquelle le projet avait été conduit. C'est effectivement le premier accord-cadre qui a été signé dans les Hauts-de-Seine et le huitième sur les vingt CDT en préparation sur l'Ile de France.

Ce document présente les grandes orientations qui seront approfondies dans le CDT selon quatre thématiques principales :

- transports et déplacements,
- développement urbain et résidentiel, avec notamment l'idée de projet d'aménagement ambitieux, innovant autour des gares, répondant aux besoins importants de logements que nous avons dans la région Ile de France,
- le développement économique, renforcé par la proximité avec le plateau de Saclay mais aussi bientôt avec Vélizy, dont on peut penser qu'elle rejoindra GPSO d'ici un an.
- l'environnement avec une stratégie ambitieuse et innovante pour le « poumon vert » de la Petite Couronne.

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit là d'objectifs structurants. Pour Sèvres, il s'agit de l'aménagement de la Voie Royale aussi bien au niveau de la Manufacture, de l'échangeur de la Manufacture, du mail piéton, de la requalification des espaces tout autour de cette Voie Royale jusqu'à Chaville.

La signature de cet accord cadre constitue la première phase du contrat de développement territorial. La loi, assez stricte, impose que les contrats de développement territorial proprement dit soient signés pour le 23 ou le 24 octobre prochain. Préalablement à cette signature, l'autorité environnementale devra rendre son rapport sur le projet et les conseils municipaux ainsi que le conseil de communauté devront approuver ce contrat, après procédure d'enquête publique.

La signature donnera ensuite lieu au début d'un processus de consultation et de validation auprès de différents administrations : la région Ile de France, le Conseil Général, l'Association des Maires d'Ile de France, le syndicat mixte Paris Métropole et l'Atelier international du Grand Paris.

Cela constitue donc un travail important et long. A l'heure actuelle, la partie portant sur le diagnostic et la prospective a été réalisée, et deux volets restent à faire :

- d'une part, un programme d'actions très précis, notamment quant aux actions et aux financements
- d'autre part, un volet gouvernance parce le CDT se réalise sur une durée d'environ quinze ans, ce qui suppose des modalités d'évolutions et d'ajustement en cours de route.

Monsieur Blanchard prend la parole pour rappeler que le projet de Grand Paris s'est créé autour d'un projet de métro, ce qui pose bien sûr la question des travaux, du lieu où seront entreposées les baraques de chantier, les tunneliers. Il semble que la dernière idée proposée était celle du parc de Saint-Cloud, ce qui ne lui paraît pas forcément une bonne idée.

La loi du Grand Paris, détermine que dans un périmètre dit stratégique, desservi par ce métro, l'aménagement urbain se fera par des contrats de développement territorial négociés entre l'Etat, les collectivités territoriales du secteur. Cela constitue de véritables zones franches, dans lesquelles la loi commune ne s'applique plus, où l'intérêt national justifie les expropriations et où les projets s'imposent au schéma directeur de la région Ile de France. Monsieur Blanchard précise que ce contrat de développement territorial est le quatrième dans les Hauts de Seine, qui disposera donc de trois nouvelles gares.

Il relève également que le diagnostic qui est fait dans le document présente un pays merveilleux et idéal, où tout est parfait, sans aucun problème d'emploi, de logement ni d'aucune sorte. Si tel était le cas, on se demande pourquoi il est nécessaire de passer un tel contrat !

Par ailleurs, le document énumère les différents projets phares fleurissant en bord de Seine, sans n'apporter aucun élément sur leur financement. Il s'agit pour Issy-les-Moulineaux d'un projet délirant de trois tours presque aussi hautes que la tour Montparnasse, sur l'île Seguin à Boulogne Billancourt, le projet Jean Nouvel semble s'essouffler et on prévoit désormais cinq tours de bureaux d'une centaine de mètres de hauteur. Sur la zone Sèvres, Meudon et Issy, c'est le projet d'élargissement de la RD 7 à quatre voies et du bétonnage des berges, avec certainement une augmentation de la vitesse autorisée de 50 à 70 km/ heure.

Tout ceci concerne les projets phares mais le CDT englobe aussi l'axe historique Paris-Versailles, le fameux fort numérique d'Issy-les-Moulineaux, et bien d'autres projets encore.

Il ne s'agit pas ici de l'avenir qu'Europe Ecologie les Verts souhaite pour Val de Seine. Les enjeux sont en terme de logement et de qualité de vie. Il ne s'agit pas de construire des tours de bureaux ou de bétonner les berges alors que la voiture accapare déjà trop l'espace public.

Pour toutes ces raisons, ce projet de contrat de développement durable n'est pas satisfaisant, parce qu'il ne se situe pas dans une perspective de ville durable. Monsieur Blanchard souhaiterait connaître d'ailleurs quels sont les partenaires qui ont été impliqués et associés à ce projet, quelle a été la concertation de la population dans ce projet.

Monsieur le Maire répond à Monsieur Blanchard que son argumentation relève de la caricature, en lançant des affirmations fausses pour impressionner l'auditoire, y compris dans la présentation même du CDT.

En premier lieu, il précise qu'il n'y a à l'heure actuelle qu'un seul document signé dans les Hauts-de-Seine, et que ce n'est pas un CDT mais un accord-cadre. Les autres projet n'ont pas abouti ou en tout cas ne progressent pas beaucoup. Dans un souci de précision, il ajoute qu'une autre commune des Hauts de Seine a également signé un document, c'est celle de Bagneux dans le cadre d'un document général sur la vallée de la Bièvre.

La présentation du contenu de la loi est complètement fausse, Monsieur Blanchard est demeuré sur les effets de la loi de 2010, qui a été considérablement modifiée depuis. On ne situe plus dans l'idée de périmètre de 500 mètres d'aménagement. Il faut reprendre les quatre thématiques qui sont reprises dans l'accord-cadre et qui sont à peu près dans tous les contrats.

Concernant les projets phares énumérés par Monsieur Blanchard, Monsieur le Maire fait observer que le projet des tours Jean Nouvel sur l'île Seguin ne figure pas du tout dans l'accord-cadre. D'ailleurs, comme Monsieur Blanchard le sait certainement même s'il préfère ne pas le dire, ce projet est depuis passé à deux tours et n'est même pas confirmé.

Au sujet des tunneliers et autres projet de chantier pour la construction du métro, Monsieur le Maire explique qu'il a justement assisté à une réunion sur l'état d'avancement du premier tronçon qui sera mis en chantier prochainement. Il s'agit du tronçon qui ira de la gare dite du Pont de Sèvres, qui se trouve juste de l'autre côté de la Seine, jusqu'à Noisy-le-Grand c'est-à-dire toute la partie Sud du centre de Ile de France.

Que tout cela ne soit pas le Val de Seine que Monsieur Blanchard souhaite, cela n'est pas très étonnant puisque c'est son mouvement qui a bataillé contre le projet de tramway ou les travaux du Ru de Marivel pour lutter contre les inondations.

Sur ce dernier point, Monsieur Blanchard reprend la parole pour faire remarquer qu'on reconnaît désormais partout que c'est l'infiltration à la parcelle qui est la bonne solution plutôt que les gros collecteurs.

Monsieur le Maire fait remarquer qu'il le sait d'autant mieux que c'est lui qui s'en occupe au niveau du Conseil Général mais il ne faut pas non plus vouloir brusquement trancher les choses de façon arbitraire. En l'espèce, lorsque les réseaux d'assainissement existent mais qu'on est inondé tous les trois ou quatre ans de façon régulière, ce ne sont pas de petits aménagements à la parcelle qui peuvent régler le problème. Ces aménagements à la parcelle, il aurait fallu les réaliser il y a cinquante ans, pour qu'ils soient efficaces. Monsieur le Maire ajoute que sur le sujet de la maîtrise des eaux pluviales, le Conseil Général a publié plusieurs ouvrages très intéressants et il y aura d'ailleurs prochainement un service d'appel au public. Il en a d'ailleurs été félicité par l'élu écologiste du Conseil Général, qui a approuvé cette initiative.

Pour revenir sur le sujet de l'accord cadre et du CDT, concernant la concertation avec la population, Monsieur le Maire annonce qu'il y aura une enquête publique, qui sera justement l'occasion pour chacun de s'exprimer.

Le débat étant clos, le Conseil Municipal prend acte de la communication.

6°) Intercommunalité - Approbation de la modification de la compétence facultative communautaire "soutien aux clubs ou sections de clubs sportifs de haut niveau" et du transfert à la communauté de la compétence facultative "soutien aux clubs ou sections de clubs sportifs ayant une équipe féminine de très haut niveau, de première ou de deuxième division nationale, pratiquant un sport collectif".

Rapporteur : Monsieur KOSCIUSKO-MORIZET

La commission des finances, du développement économique et de l'administration communale en date du 4 février 2012 a donné un avis favorable à l'unanimité, avec deux abstentions (M. BLANDIN et Mlle CANDELIER).

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit d'un ajustement de la compétence facultative communautaire "soutien aux clubs ou sections de clubs sportifs de haut niveau". Il est apparu, avec le recul que cette compétence facultative avait tendance à bénéficier à beaucoup de clubs de niveaux variés et que cela s'apparentait davantage à une espèce de logique de guichet. Il a donc semblé préférable d'être plus sélectif et réserver le niveau communautaire à des clubs de très haut niveau. Cela concernerait donc deux clubs actuellement, dans Grand Paris Seine Ouest, qui sont tous deux des clubs féminins, preuve que la parité est une chose intéressante. D'une part, le club Issy Paris handball qui existe depuis vingt ou vingt-cinq ans et qui a fait largement ses preuves et continue d'ailleurs à le faire puisqu'il cherche à se qualifier pour la coupe d'Europe. Le second club concerné est celui de football féminin puisque l'équipe d'Issy-les-Moulineaux se distingue dans le championnat de France de division II et vise la division I.

Il a donc été décidé, et le Conseil d'agglomération l'a approuvé par délibération, de limiter la compétence communautaire à des clubs de très haut niveau. A l'heure actuelle, seuls ces deux clubs sont concernés mais cela peut évoluer. On renvoie donc au niveau des villes, la faculté de subventionner les autres clubs, avec le transfert des allocations de compensation correspondantes. L'opération est neutre en terme budgétaire puisque les villes reprennent la compétence de subventionner les clubs mais elles récupèrent aussi l'allocation de compensation en conséquence.

Le Conseil de communauté ayant délibéré le 2 février, les villes membres ont donc trois mois pour délibérer avant que le Préfet ne prenne l'arrêté.

Madame Rossi prend la parole pour se réjouir de cette délibération, étant de longue date une fervente supportrice de l'équipe féminine d'Issy-les-Moulineaux. Elle souligne leur courage de pratiquer ainsi à un haut niveau un sport traditionnellement réputé masculin et la conciliation de ce sport avec leur vie privée de femme en est d'autant plus difficile. Elle est donc particulièrement satisfaite qu'on les encourage et qu'on les soutienne.

Monsieur Blandin intervient également pour se joindre naturellement aux encouragements de Laurence Rossi sur ces deux équipes, qui étaient déjà soutenues d'ailleurs dans le cadre de la compétence telle qu'elle existait. Il reste toutefois dubitatif sur cette délibération pour deux raisons. D'une part, la définition des compétences transférées lui semble devenir un peu trop pointue. Il s'agit ici des équipes féminines de très haut niveau, mais pourquoi ne pas bientôt exiger avec quelle forme de ballon ou quels équipements sportifs ? On rentre dans un ciblage tellement précis que cela aboutit à ce que GPSO ne soutienne que deux équipes, toutes deux issues d'Issy-les-Moulineaux....

La seconde raison concerne en fait le basket. Monsieur Blandin rappelle qu'une des plus belles réussites sportives de Val de Seine, c'était Val de Seine Basket et il trouve dommage que GPSO n'ait pas, comme l'avait eu Val de Seine, cette volonté politique de mettre en avant une équipe qui pourrait parfaitement prétendre à une évolution dans le palmarès sportif si on lui en donnait les moyens.

Monsieur le Maire s'adresse en premier lieu à Madame Rossi et se dit très heureux qu'elle s'intéresse au football féminin. Il annonce qu'il y a justement une section féminine en train de se développer à Sèvres au Football club de Sèvres, chez les jeunes de 5 à 10 ans environ.

Sur les propos de Monsieur Blandin, Monsieur le Maire est en désaccord sur deux points. Sur le problème du ciblage trop précis des compétences, notamment collectif et non individuel, Monsieur le Maire rappelle qu'il y a une très nette différence entre les sports collectifs et individuels. L'objet n'est pas tant d'aller chercher des athlètes à titre personnel qui se distinguent, le Département le fait déjà avec des systèmes d'encouragement pour des joueurs internationaux de haut niveau.

Sur le basket, Monsieur le Maire est heureux d'apprendre que Monsieur Blandin s'y intéresse, lui y va d'ailleurs régulièrement en tant qu'ancien basketteur, mais n'a pas encore eu l'occasion de l'y voir.

Il signale toutefois qu'il y a d'autres équipes de basket dans GPSO qui sont mieux classées que celle de Sèvres, quels que soient les mérites de celles-ci, et même si elle progresse jusqu'en Nationale 3.

Monsieur le Maire met fin au débat et soumet la délibération au vote des conseillers.

La délibération est approuvée à l'unanimité, avec 5 abstentions (Mme CYROT, M. DURDUX, M. BLANDIN, M. BLANCHARD, Mlle CANDELIER).

7°) Cession d'actions détenues par la Ville au capital de la Société Immobilière 3F au profit de la Société SOLENDI.

Rapporteur : Monsieur DETOLLE

La commission des finances, du développement économique et de l'administration communale en date du 4 février 2012 a donné un avis favorable à l'unanimité, avec deux abstentions (M. BLANDIN et Mlle CANDELIER).

Monsieur Detolle prend la parole pour expliquer que la Société SOLINDI, étant devenue l'actionnaire majoritaire dans le capital de l'Immobilière 3F, a proposé à la ville deux alternatives : une participation plus importante ou un remboursement des actions que la ville détenait. Il a été retenu le remboursement des actions, à hauteur de 0,16 € l'action, ce qui donne un montant exact de 278 542,40 €. Ce montant est inclus dans le budget qui a été voté précédemment, au titre des recettes.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Durdux.

Celui-ci fait observer que la participation très minoritaire de la ville dans 3F ne permettait peut-être pas d'être très actif dans la gestion de cette société, la sortie de ce capital est donc assez logique. Toutefois, le produit de cette vente étant un produit exceptionnel, il lui paraîtrait judicieux de l'attribuer à la Semi, au titre du logement social, que ce soit sous forme de subvention exceptionnelle ou d'une augmentation de capital.

Monsieur le Maire répond qu'on peut tout imaginer mais ce ne sont pas des crédits fléchés. Il faudra décider au fur et à mesure, s'il y a besoin d'argent. Il rappelle que la Ville contribue chaque année à la Semi dans le cadre de la convention de rénovation, selon les années et les besoins, mais toujours selon l'échéancier moyen qui avait été voté à l'époque par le conseil municipal. Si des besoins supplémentaires apparaissent, ce sera effectivement une possibilité mais il ne lui semble pas qu'il soit sain et de bonne gestion de commencer à affecter chaque recette. Le budget communal forme une entité globale et doit être géré ainsi.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

8°) Personnel communal - Créations et suppressions d'emplois.

Rapporteur : Madame SARINELLI.

La commission des finances, du développement économique et de l'administration communale en date du 4 février 2012 a donné un avis favorable à l'unanimité.

Madame Sarinelli explique qu'il s'agit en premier lieu de permettre la nomination d'agents communaux qui ont bénéficié d'un avancement, notamment de deux emplois de rédacteur principal au sein du secrétariat général et de la direction des services financiers et d'un emploi d'éducateur chef de jeunes enfants.

D'autre part, il convient de recruter des agents sur des emplois qui étaient devenus vacants : un emploi de rédacteur au sein de la direction des services financiers, un emploi d'adjoint d'animation et un emploi de puéricultrice de classe supérieure.

Le rapport de présentation n'appelant pas d'observations, Monsieur le Maire soumet le point au vote des conseillers.

La délibération n°8 est adoptée à l'unanimité.

9°) Personnel communal - Autorisation donnée au Maire de signer une convention de prestations de services avec l'association intermédiaire ACTIVE-PRESENCE, pour la mise à disposition de la Ville de personnes sans emploi afin d'effectuer des remplacements ponctuels au sein des services municipaux.

Rapporteur : Madame SARINELLI.

La commission des finances, du développement économique et de l'administration communale en date du 4 février 2012 a donné un avis favorable à l'unanimité, avec deux abstentions (M. BLANDIN et Mlle CANDELIER).

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Sarinelli pour présenter la délibération.

Il s'agit de passer une convention avec l'association Active-Présence qui est une association intermédiaire située à Sèvres et qui aide au retour à l'emploi des personnes rencontrant des difficultés sociales ou des difficultés professionnelles.

Cette convention devra permettre l'embauche à titre onéreux de personnes suivies par l'association, sur des emplois temporaires et des postes bien précis, dont la liste figure dans la délibération.

Monsieur le Maire ajoute qu'Active-Présence est la fusion de Présence et d'une association équivalente sur Saint-Cloud. L'ensemble fonctionne bien et la fusion s'est révélée positive, puisque les associations qui interviennent dans ce genre de domaine ont en général des difficultés à trouver des financements.

Madame Cyrot prend la parole pour expliquer, que, sans vouloir aucunement s'insurger contre l'appui apporté à une association intermédiaire, cette délibération a soulevé chez elle quelques interrogations. En premier lieu, comment s'est fait le choix d'Active Présence puisque ce n'est en effet pas la seule association intermédiaire qui intervient sur la ville. D'autre part, elle souhaiterait avoir des précisions sur le type de contrat qui est proposé. Est-ce que ce sera un contrat avec l'association ou avec les salariés, un contrat d'intérim ou de sous-traitance ? Qu'en est-il de la durée, des horaires, des conditions de travail ?

Monsieur le Maire donne ensuite la parole à Madame Candelier.

Celle-ci explique qu'elle était intervenue en commission des finances, avec Monsieur Blandin, pour obtenir quelques précisions sur cette convention. Tout comme Madame Cyrot, elle approuve, sur le principe, l'idée de faire travailler des personnes en insertion mais cela manque toutefois de précisions sur plusieurs points, comme notamment les conditions d'emploi des personnes qui seront mises à disposition par l'association Active-Présence auprès de la ville. Il avait été répondu en commission que des réponses seraient apportées, mais rien ne figure à ce sujet dans le compte-rendu de la commission des finances. D'après ses informations, le code du travail limite le nombre d'heures pour le même employeur effectué par une personne, (240 heures, de mémoire). Il y a également des décrets sur ce type d'embauche. La délibération ou au moins le rapport de présentation ne lui paraît donc pas donner les éléments suffisants pour pouvoir procéder à un vote favorable.

Monsieur Blandin rejoint également les propos de Madame Cyrot et Mademoiselle Candelier. Il lui semble que cette délibération s'inscrit tout à fait dans le cadre d'un contrat d'intérim.

Monsieur le Maire répond que c'est totalement différent.

Monsieur Blandin ajoute que les questions ont été posées en commission des finances, de vérifier juridiquement qu'il ne s'agissait pas des conditions d'un contrat d'intérim puisqu'on est effectivement dans un contrat de mission avec une société qui fournit du personnel intérimaire. Il s'interroge d'ailleurs de savoir si le CTP a été consulté et s'il a donné son accord.

Monsieur le Maire répond que cela n'a pas à être soumis au CTP. Il regrette que Monsieur Simonnet ne soit pas présent puisqu'il suit cela et doit même être membre de l'association. Il se dit stupéfait que l'opposition semble découvrir quelque chose qui existe depuis dix ou quinze ans et propose que Monsieur Simonnet intervienne à la prochaine commission des finances afin de répondre à ce genre de questions.

Monsieur le Maire explique ensuite que deux types de contrat sont possibles : ou bien c'est l'association qui contracte et c'est donc elle qui est payée par le preneur et qui paie ensuite l'intervenant. La deuxième possibilité est que ce soit directement le preneur qui paie l'intervenant. Les deux types de contrats existent avec de légères différences.

Sur la question du choix de l'association Active Présence au lieu d'une autre, c'est simplement parce que la Ville connaît bien Présence depuis longtemps et qu'Active intervient également depuis plusieurs années à Saint-Cloud. Il n'y a pas tellement d'autres associations à Sèvres, qui fasse la même proposition, tout en étant sûr de la qualité du service. Si c'était le cas, on le ferait avec d'autres associations.

Monsieur le Maire comprend parfaitement toutes ces questions très techniques, et propose une nouvelle fois que Monsieur Simonnet puisse intervenir à la prochaine commission des finances.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

La délibération est approuvée à l'unanimité, avec 5 abstentions (Mme CYROT, M. DURDUX, M. BLANDIN, M. BLANCHARD, Mlle CANDELIER).

Monsieur le Maire remercie les membres de la majorité municipale de faire travailler des gens qui en ont besoin.

Monsieur Blandin reprend la parole pour qualifier les propos de M. le Maire de politiquement incorrect et lui fait remarquer qu'il est à contrecourant des propositions de son propre parti.

Monsieur le Maire rétorque qu'il ne siège pas ici en tant que président d'un parti et qu'il apprécierait que chacun reste au niveau local et s'intéresse tout simplement aux problèmes des Sévriens.

10°) Personnel communal - Mise en œuvre, à titre expérimental, de l'entretien professionnel annuel se substituant à la notation des fonctionnaires municipaux.

Rapporteur : Madame SARINELLI

La commission des finances, du développement économique et de l'administration communale en date du 4 février 2012 a donné un avis favorable à la majorité, avec une abstention (Mlle CANDELIER) et un vote contre (M. BLANDIN).

Madame Sarinelli explique qu'il s'agit de modifier le mode de notation actuel du personnel, qui est devenu complètement obsolète. De nouveaux textes permettent désormais de mettre en place un nouveau système consistant en un entretien professionnel avec le supérieur hiérarchique direct. Cet entretien, tout à fait structuré, sera basé sur une fiche de poste, avec des objectifs à atteindre et un échange plus approfondi que tout ce qui pouvait exister actuellement entre le supérieur hiérarchique et l'agent.

Cette proposition, qui est faite ici à titre expérimental, a été soumise au CTP et les syndicats l'ont accueilli très favorablement. Madame Sarinelli précise que la proposition a fait l'unanimité complète, certains représentants du personnel ayant expliqué avoir déjà expérimenté ce nouveau mode de fonctionnement et qu'ils en étaient ravis.

Madame Rossi fait remarquer qu'elle vit ce genre de choses au quotidien et que ce type de procédure est toujours extrêmement bien cadré, avec des modèles, des fiches de poste, etc etc mais qu'elle espère que tout ceci est bien harmonisé entre les différentes collectivités.

Elle se déclare très étonnée que les syndicats aient réservé un accueil aussi enthousiaste à ce projet, compte tenu de la polémique nationale que cela a provoqué, et elle serait d'ailleurs curieuse de voir le détail de ces entretiens d'évaluation.

Monsieur le Maire demande que l'on reste sur le cas de Sèvres.

Madame Sarinelli affirme que la CGT était particulièrement favorable, de même que la CFDT et le syndicat autonome et que tout cela n'a fait l'objet d'aucune contestation, bien au contraire. Elle ajoute que ce système permet à tout le monde de prendre ses responsabilités, et Monsieur le maire considère, pour sa part, que c'est un progrès.

Monsieur Barrier intervient pour expliquer qu'au centre hospitalier, ce système existe depuis de nombreuses années et le personnel en est tout à fait content. C'est effectivement un travail supplémentaire pour les cadres mais pour le bon fonctionnement de « l'entreprise », c'est une bonne chose.

Monsieur le Maire rappelle que c'est une mise en œuvre à titre expérimental et met la délibération aux voix.

La délibération est approuvée à l'unanimité, avec 2 abstentions (Mme ROSSI, M. BLANDIN) ; Mlle CANDELIER ne prend pas part au vote.

Monsieur Blandin explique son vote en disant qu'il maintient la position qu'il a eue en commission. Malgré l'avis du CTP qui est intervenu depuis, il continue de penser que la combinaison entre une notation telle qu'elle existe et un entretien, serait infiniment plus efficace. Il ajoute qu'il est d'ailleurs prévu pour certains corps de fonctionnaire, que la notation soit également accompagnée d'un entretien avec le responsable hiérarchique.

Monsieur le Maire considère que c'est aussi une solution intéressante mais selon lui, la priorité doit être la fiche d'évaluation et le dialogue. Une notation sans dialogue n'est

pas une bonne formule. Il rappelle à nouveau qu'on est ici dans un cadre expérimental défini.

**11°) Personnel communal - Revalorisation du taux de vacation allouée au personnel de la filière sportive pour des leçons de natation à la piscine municipale.
Rapporteur : Madame SARINELLI.**

La commission des finances, du développement économique et de l'administration communale en date du 4 février 2012 a donné un avis favorable à l'unanimité.

Madame Sarinelli explique qu'il est proposé de revaloriser le taux de vacation alloué aux maîtres nageurs sauveteurs pour les leçons de natation de 30 minutes. Aujourd'hui ce taux s'élève à 9,22 euros bruts et il est proposé de le passer à partir du 1er mai à 12 euros.

Le rapport de présentation de Madame Sarinelli n'appelant pas d'observations, Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

La délibération est approuvée à l'unanimité, M. BLANDIN et Mlle CANDELIER ne prennent pas part au vote.

**12°) Petite Enfance - Autorisation donnée au Maire de signer une convention d'objectifs et de financement avec la CAF des Hauts-de-Seine relative au versement de la prestation de service pour le Relais Assistants Maternels.
Rapporteur : Madame MAZARD.**

La commission des finances, du développement économique et de l'administration communale en date du 4 février 2012 a donné un avis favorable à l'unanimité.

La commission de la famille, des affaires sociales, de la jeunesse, de la culture, des sports et des loisirs en date du 3 avril 2012 a donné un avis favorable à l'unanimité.

Madame Mazard explique que le relais d'assistantes maternelles, ouvert depuis 2003 et qui permet de soutenir l'activité de plus d'une centaine d'assistantes maternelles sur la ville, bénéficie d'une aide financière versée par la CAF. Pour continuer de percevoir cette prestation, la CAF propose de conclure une nouvelle convention pour les trois années à venir en poursuivant et en renforçant les activités du RAM.

Le rapport de présentation de Madame Mazard n'appelant pas d'observations, Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

La délibération est approuvée à l'unanimité, M. BLANDIN et Mlle CANDELIER ne prennent pas part au vote.

13°) Jeunesse - Accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) - Autorisation donnée au Maire de signer l'avenant n° 1 à la convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales pour les jeunes de 12 à 17 ans.

Rapporteur : Monsieur FORTIN.

La commission des finances, du développement économique et de l'administration communale en date du 4 février 2012 a donné un avis favorable à l'unanimité.

La commission de la famille, des affaires sociales, de la jeunesse, de la culture, des sports et des loisirs en date du 3 avril 2012 a donné un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur Fortin rappelle qu'a été mis en place à l'Escale, il y a deux ou trois ans, une formule "Escal'Anim" qui est un accueil de loisirs et qui fonctionne avec un système de subventions. Ce système a été complété, il y a un an, par une restructuration interne en agrandissant un peu l'Escale. Il s'agit de pouvoir bénéficier d'une subvention complémentaire sur ce projet, il faut que le club Anim' qui fonctionne en période scolaire, alors qu'Escale Anime fonctionne surtout pendant les périodes de vacances.

Il saisit également cette occasion pour souligner la qualité des services de l'Escale, unanimement reconnus à Sèvres et se porter en faux contre les propos de Madame Candelier dans son exposé en début de séance. Il se dit d'autant plus étonné de cette critique qu'il la défie de sortir des exemples concrets de services à Sèvres qui ne sont pas appréciés par les Sévriens.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Cyrot.

Madame Cyrot ne souhaite pas revenir sur la qualité, unanimement reconnue, des services rendus par l'Escale aux jeunes, très appréciés des Sévriens. Toutefois, elle s'interroge en termes d'économie générale des services rendus aux jeunes et pense en particulier aux activités proposées par la Maison de la famille. Elle ne comprend pas que, alors que les jeunes apprécient les services de l'Escale et que ceux-ci fonctionnent bien, la Maison de la Famille, au lieu de se décliner vers d'autres publics, continue à lancer de nouvelles activités pour les adolescents de 11 à 14-15 ans. Elle pense notamment aux goûter philo ou aux ateliers de couture pour les 15-18 ans. Elle estime que ce serait plus judicieux que les activités vers les adolescents soient vraiment centrées sur l'Escale.

Madame Roux-Fouillet s'étonne de l'intervention de Madame Cyrot, puisque celle-ci assistait au conseil d'administration de la Maison de la famille, où les goûters philo ont justement été présentés, en tant qu'activité organisée en collaboration avec l'Escale.

Elle rappelle que les professionnels qui interviennent à la Maison de la famille interviennent sur des domaines de compétences qui sont différents de ceux des animateurs de l'Escale, l'approche par rapport aux jeunes est complémentaire. Les goûters philo sont l'extension de l'espace expression qui existe depuis 2004, je crois, à la Maison de la famille pour les enfants d'élémentaire, dispositif qui a été étendu aux adolescents, les collégiens en particulier. Le premier goûter philo s'est d'ailleurs fait à l'Escale et les thèmes ont été choisis par les jeunes eux-mêmes avec les psychologues qui animent ces ateliers. C'est donc un partenariat Escale-Maison de la Famille.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

La délibération est approuvée à l'unanimité, M. BLANDIN et Mlle CANDELIER ne prennent pas part au vote.

14°) Urbanisme - Avis du Conseil municipal sur la procédure de radiation à l'inventaire des sites et monuments naturels du site "Pont de Sèvres, place de la Manufacture, route nationale 187 et terrains libres ».

Rapporteur : Monsieur KOSCIUSKO-MORIZET.

La commission de l'urbanisme, des travaux, du logement et du développement durable en date du 3 avril 2012 a donné un avis favorable à la majorité avec trois votes contre (M. DURDUX, M. BLANCHARD et Mme ROSSI).

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit d'un processus engagé par le ministère de la culture en 2007, consistant à recenser les sites inscrits depuis longtemps pour vérifier si l'inscription se justifiait encore.

Il s'agit en l'occurrence du site "Pont de Sèvres, place de la Manufacture, route nationale 187 et terrains libres", dont les photographies figurent en annexe. Il a été inscrit par un arrêté du 8 décembre 1942, à une époque où il y avait eu un développement important notamment des terrains Renault et où l'on pouvait craindre, si cela continuait ainsi, des développements négatifs vis-à-vis de la proximité du parc de Saint-Cloud et de la Manufacture.

Aujourd'hui, il s'avère que le contexte a profondément changé : la tête du pont de Sèvres a été créée sur la rive opposée, l'île de Monsieur a été aménagée en base nautique... On constate d'ailleurs sur le plan joint en annexe que la zone se réduit considérablement.

Il ajoute que le site est constitué uniquement de chaussées routières et indirectement couvert par des périmètres de protection du domaine de Brimborion et du parc de Saint-Cloud. Il n'y a donc plus beaucoup de sens à maintenir cette classification. La demande de radiation a été examinée par la commission des sites qui a donné un avis favorable le 30 novembre 2011. Conformément à la procédure, le préfet sollicite l'avis du conseil municipal dans un délai de trois mois. Il est donc proposé d'émettre un avis favorable à cette radiation, puisque cette inscription n'apporte rien.

Monsieur Durdux prend la parole et estime que cette question n'est pas aussi anodine que le rapport le prétend. Si on se rapporte aux préoccupations qui avaient prévalu en 1942 pour inscrire ce site, c'est-à-dire protéger les abords de sites de monuments remarquables que sont la manufacture et le parc de Saint-Cloud, peu de choses ont changé : le parc de Saint-Cloud est toujours présent et la manufacture n'a pas été déplacée. Aussi ne voit-il pas pourquoi en 2012 il faudrait être moins vigilant à la protection des abords de ces sites qu'en 1942.

Les espaces concernés sont en effet toujours localisés dans un environnement qui nécessite un minimum de protection et d'attention. Certes, la perspective d'une extension des usines Renault a disparu et les espaces sont relativement réduits, puisque c'est principalement de la voirie sur laquelle on a construit des échangeurs. Malgré tout cela, Monsieur Durdux estime qu'il ne faut pas préjuger de ce que pourraient être les projets d'urbanisme dans les décennies à venir. Par ailleurs, la contrainte de cette inscription est relativement légère puisqu'elle consiste simplement à soumettre tout projet à l'avis de l'architecte des Bâtiments de France.

Cette radiation reviendrait, selon lui, à abandonner une certaine forme de sagesse qui impose un peu de réflexion avant de construire ou de bétonner aux abords de la manufacture ou du parc de Saint-Cloud. Pour ces raisons, Monsieur Durdux considère qu'il est préférable de conserver cette inscription en l'état.

Monsieur le Maire estime qu'il faut, à certains moments, savoir faire preuve de réalisme et s'affranchir la paperasserie administrative. Il cite à l'appui de ses propos la conclusion du rapport fait à la commission des sites par l'inspectrice des sites, Madame Weil, l'équivalent de l'architecte des Bâtiments de France : « *actuellement ce site est devenu essentiellement un carrefour routier utilitaire distribuant la circulation entre la RN118 et le pont de Sèvres* ». Il indique que le rapport, dans un paragraphe précédent expliquait que ce site inscrit étant contiguë au site classé du parc de Saint-Cloud et de l'île de Monsieur, il est donc entièrement protégé.

Conserver cette inscription ne servira à rien, et ne protégera en rien les abords du parc de Saint-Cloud, puisque c'est un monument historique. Un monument historique a un périmètre de protection large qui va bien plus loin que les bouts de chaussées en question. La situation actuelle est simplement un héritage de superpositions de classement.

Le débat étant clos, Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

La délibération est approuvée à la majorité, avec 3 voix contre (M. BLANDIN, M. DURDUX, Mme CYROT) et 2 abstentions (Mlle CANDELIER et M. BLANCHARD).

15°) Bâtiments et équipements communaux - Autorisation donnée au Maire de solliciter des subventions d'investissement du Département des Hauts de Seine et de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales pour le financement de travaux augmentant la capacité d'accueil de la halte-garderie Beauregard et de la crèche des Bas-Tillets.

Rapporteur : Monsieur DUBY.

La commission des finances, du développement économique et de l'administration communale en date du 4 février 2012 a donné un avis favorable à l'unanimité.

La commission de l'urbanisme, des travaux, du logement et du développement durable en date du 3 avril 2012 a donné un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Duby, qui explique qu'il s'agit d'autoriser le Maire à solliciter des subventions d'investissements pour des travaux d'amélioration de la capacité d'accueil de la halte garderie Beauregard et de la crèche des Bas-Tillets.

Il précise que le montant estimé des travaux est de 152 852 €, les subventions espérées sont 23% des travaux auprès du Conseil Général et 80% du reste à charge de la commune auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de Hauts de Seine, soit un montant de 128 721 €.

Le rapport de présentation n'appelant aucune observation, la délibération est mise aux voix.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

16°) Bâtiments et équipements communaux - Autorisation donnée au Maire de solliciter des subventions d'investissement du Département des Hauts-de-Seine et de tout organisme susceptible d'en donner pour le financement de travaux de sécurité dans certains établissements scolaires.

Rapporteur : Monsieur DUBY.

La commission des finances, du développement économique et de l'administration communale en date du 4 février 2012 a donné un avis favorable à l'unanimité.

La commission de l'urbanisme, des travaux, du logement et du développement durable en date du 3 avril 2012 a donné un avis favorable à l'unanimité.

La délibération propose de donner l'autorisation au Maire de solliciter les subventions d'investissement auprès du Département pour des travaux de sécurité concernant les six établissements scolaires suivants : groupe scolaire Cotton, maternelle Parc Cheviron, maternelle Gambetta, élémentaire Gambetta A et B, maternelle Croix Bosset.

Monsieur Duby précise que le montant des travaux est de 447 601 €, pour une subvention attendue de 179 200 €, soit 40% des travaux auprès du Conseil Général.

Le rapport de présentation n'appelant aucune observation, la délibération est mise aux voix.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

17°) Bâtiments et équipements communaux - Autorisation donnée au Maire de solliciter des subventions d'investissement du Département des Hauts-de-Seine dans le cadre de travaux de mise aux normes des installations électriques aux gymnases des Cent Gardes et des Postillons et à la piscine, ainsi que pour la réparation d'un pédiluve.

Rapporteur : Monsieur DUBY.

La commission des finances, du développement économique et de l'administration communale en date du 4 février 2012 a donné un avis favorable à l'unanimité.

La commission de l'urbanisme, des travaux, du logement et du développement durable en date du 3 avril 2012 a donné un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur Duby explique qu'il s'agit de donner autorisation au Maire pour solliciter des subventions en investissement auprès du Département des Hauts-de-Seine dans le cadre de travaux de mise aux normes et de conformité des installations électriques de trois établissements : gymnase des Cent Gardes, gymnase des Postillons, piscine municipale. Ces subventions sont de l'ordre de 23% du montant des travaux qui est estimé à 37 235 €, soit une subvention attendue de 7 588 €.

Le rapport de présentation n'appelant aucune observation, la délibération est mise aux voix.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

18°) Bâtiments et équipements communaux - Marché de travaux de reconstruction de l'école élémentaire Croix Bosset - Autorisation donnée au Maire pour signer l'avenant n° 6 avec l'entreprise générale BREZILLON.

Rapporteur : Monsieur DUBY.

La commission des finances, du développement économique et de l'administration communale en date du 4 février 2012 a donné un avis favorable à l'unanimité.

La commission de l'urbanisme, des travaux, du logement et du développement durable en date du 3 avril 2012 a donné un avis favorable à l'unanimité

Monsieur Duby explique qu'il s'agit d'autoriser la signature de l'avenant numéro 6 avec l'entreprise Brézillon concernant le marché de reconstruction de l'école élémentaire Croix Bosset.

Il rappelle que le coût initial de ce projet était de 9 267 531 €, passé par voie d'avenants à 10 230 508 €. L'avenant numéro 6 présenté ici s'élève à 99 156 euros, ce qui porte le montant du marché final à 10 329 664 euros.

Le montant total des avenants étant inférieurs à 5% du marché, la commission d'appel d'offres n'est pas saisie. Enfin, Monsieur Duby rappelle pour mémoire que les pénalités de retard arrêtées au 28 avril 2011 infligent à la société Brézillon, pour quatre jours de retard, la somme de 150 047 €.

Monsieur le Maire ajoute que s'agissant du dernier avenant concernant l'école Croix Bosset, il est désormais possible de faire une récapitulation générale. Une information sera soumise en ce sens pour discussion éventuelle, à la commission des travaux, avant le prochain conseil municipal. Cet avenant solde les dernières difficultés et discussions avec Brézillon et évite de poursuivre jusqu'au contentieux, ce qui aurait été probablement excessif.

Le débat étant clos, Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

La délibération est approuvée à l'unanimité, avec deux abstentions (M.GIAFFERI, M. TABIT).

19°) Développement durable - Avenant n° 1 à la convention de maîtrise d'ouvrage temporaire signée avec le SIGEIF relative aux travaux d'enfouissement des réseaux situés sente du Clos Anet.

Rapporteur : Monsieur PATRY.

La commission des finances, du développement économique et de l'administration communale en date du 4 février 2012 a donné un avis favorable à l'unanimité.

La commission de l'urbanisme, des travaux, du logement et du développement durable en date du 3 avril 2012 a donné un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur Patry rappelle que par délibération du 17 juin 2011, le conseil municipal a approuvé une convention particulière de maîtrise d'ouvrage public relative aux travaux d'enfouissement notamment rue du clos Anet, pour la mise en souterrain des réseaux aériens et de l'éclairage public.

Les études de maîtrise d'œuvre ont démontré que les travaux de réhabilitation du réseau d'éclairage public n'étaient pas nécessaires maintenant mais ultérieurement, lors de la

réfection de la rue. Il convient donc d'entériner cette modification par voie d'avenant, le coût des travaux étant désormais de 108 575 euros TTC.

Pour ce qui concerne la rue Léon Bourgeois, prévue également dans cette délibération, il n'y a pas de modification.

Madame Cyrot souhaite intervenir sur deux points. D'une part, elle se fait l'écho des résidents, en particulier de ceux de la rue du Clos Anet qui ne comprennent pas pourquoi il n'était pas nécessaire de réhabiliter le réseau d'éclairage public. D'autre part, ces mêmes riverains se demandent quand ils auront le câblage pour la fibre optique qui leur est promis depuis des mois. Les câbles sont installés dans les résidences depuis trois ou quatre mois mais les raccordements ne sont toujours pas faits.

Monsieur le Maire explique qu'il ne peut pas répondre à la seconde question, qui n'a pas de rapport avec la délibération en question. Il ne sait pas qui a promis quoi et il invite Madame Cyrot à lui poser sa question par écrit, de telle sorte qu'il puisse lui apporter des éléments de réponse précis et étudiés.

Sur la question du planning des travaux, il donne la parole à Monsieur Patry.

Celui-ci explique qu'il était prévu initialement de reprendre l'éclairage public en même temps que l'enfouissement, en tranchée ouverte, donc de changer l'éclairage de côté et de mettre sur le trottoir pair qui est le trottoir le plus utilisé puisque c'est le plus urbanisé. Finalement, il a été trouvé préférable de maintenir l'éclairage de l'autre côté puisqu'on a l'intention d'élargir le trottoir le plus fréquenté, c'est-à-dire celui de droite et de ne pas y mettre de mobilier notamment les candélabres.

Madame Rossi demande si, sur le long terme il n'est pas prévu de faire l'enfouissement des réseaux électriques.

Monsieur Patry lui répond que dans un premier temps, les réseaux vont être enfouis. Ensuite, vraisemblablement en 2013, lors de la réfection de la rue on reprendra l'éclairage public sur le côté impair, en micro tranchée, comme on l'a fait sur la quasi totalité de la ville.

**Le débat étant clos, la délibération est soumise au vote des conseillers.
La délibération est approuvée à l'unanimité.**

20°) SIGEIF - Déménagement du siège social - Approbation de la modification des statuts.

Rapporteur : Monsieur PATRY.

La commission des finances, du développement économique et de l'administration communale en date du 4 février 2012 a donné un avis favorable à l'unanimité.

La commission de l'urbanisme, des travaux, du logement et du développement durable en date du 3 avril 2012 a donné un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur Patry explique qu'il s'agit d'approuver, conformément aux dispositions du code des collectivités, la modification des statuts du SIGEIF induite par le déménagement du syndicat dans de nouveaux locaux.

Le SIGEIF a effectué une transaction immobilière du 66 rue Monceau pour acquérir de nouveaux locaux situés sur le trottoir d'en face. En effet, l'activité du syndicat a connu ces dernières années un fort développement et le syndicat doit occuper des locaux

plus vastes. Conformément aux dispositions du code général des collectivités cette modification statutaire, tout mineure qu'elle soit, doit être soumise à l'approbation de l'ensemble des communes adhérentes du syndicat.

Le rapport de présentation n'appelant aucune observation, la délibération est mise aux voix.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

21°) Compte-rendu de la délégation au Maire.

Rapporteur : Monsieur BARRIER

Le Conseil municipal prend acte du compte-rendu de la délégation au Maire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h50.

Compte-rendu analytique approuvé, à l'unanimité, en séance du Conseil municipal du 21 juin 2012.